



Location meublée

Par Labraoui

Je souhaite quitter mon logement meublé. Je n'ai plus trouvé mon contrat de location et mon état des lieux. J'ai appelé mon bailleur pour lui demander une copie de ces documents. Il m'a dit instantanément que ces deux documents ne lui étaient pas disponibles. 1) il m'a envoyé un courrier me demandant de régler la Taxe d'ordures ménagères "comme le précise votre contrat de bail". 2) pour un logement meublé le déménagement sera compliqué sans contrat de location car ce document contient la liste des biens appartenant au logement; or depuis 3 ans j'ai des troubles de santé du sommeil, de l'attention et de la mémoire. 3) sans contrat de location, le jour de l'état des lieux du départ, tous les problèmes du logement seront à la charge du locataire. Or le logement est en très mauvais état. Ne me méprisant pas comme le fait mon bailleur, le service Hygiène et Sécurité de la Mairie est venu gratuitement faire un rapport sur l'état du logement. Je pensais à 5 problèmes, le double a été découvert accompagné de 10 photographies. J'ai envoyé un courrier recommandé au bailleur et à l'ex-bailleur: aucun des deux n'a répondu.